

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 septembre 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 12 septembre 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République d'Azerbaïdjan, en mai 2012 (voir annexe). Le rapport a été établi sous ma responsabilité, en consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) Agshin Mehdiyev

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 octobre 2012).



**Annexe à la lettre datée du 12 septembre 2012
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité sous la présidence de l'Azerbaïdjan
(mai 2012)**

Introduction

Durant le mois de mai 2012, le Conseil de sécurité a tenu 14 séances publiques et s'est réuni 16 fois en consultations privées. Il a adopté trois résolutions et une déclaration du Président, et fait sept déclarations à la presse.

Afrique

Soudan/Soudan du Sud

Le 2 mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2046 (2012), dans laquelle il a condamné les violences transfrontalières répétées entre le Soudan et le Soudan du Sud, y compris la conquête de territoires, le soutien à des forces supplétives et les bombardements aériens. Il a décidé que le Soudan et le Soudan du Sud devaient cesser immédiatement toutes les hostilités, retirer leurs forces, activer les mécanismes de sécurisation préalablement convenus et reprendre les négociations. Il a en outre décidé que le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) devaient parvenir à un règlement négocié dans les États du Nil Bleu et du Kordofan du Sud sur la base de l'Accord-cadre du 28 juin 2011. Il a également fermement exhorté le Gouvernement soudanais et le SPLM-N à accepter la proposition tripartite consistant à ouvrir aux agents humanitaires l'accès aux populations touchées dans les deux zones, en garantissant au personnel humanitaire de l'ONU et aux autres agents humanitaires un accès immédiat et sans entrave aux populations touchées par le conflit afin qu'ils puissent leur venir en aide et en autorisant l'acheminement de fournitures et de matériel, en application du droit international, y compris les dispositions applicables du droit humanitaire, et dans le respect des principes régissant l'assistance humanitaire d'urgence. Sur toutes les questions relatives au respect de la résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de collaborer étroitement avec l'Union africaine et d'autres partenaires africains et de l'informer dans un délai de 15 jours, et par la suite toutes les deux semaines. Il a exprimé son intention de prendre des mesures supplémentaires sous l'empire de l'Article 41 de la Charte, faute par l'une ou l'autre des parties ou toutes les parties de se conformer à ses décisions.

Le 16 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, sur la façon dont les deux pays se conformaient aux dispositions de la résolution 2046 (2012).

Le 17 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2047 (2012), par laquelle il a prorogé pour six mois le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Il a exprimé son intention de réexaminer le mandat de la Force après une période de quatre mois aux fins d'une restructuration éventuelle de la mission au regard de l'application par le Soudan et le Soudan du Sud des décisions résultant de la résolution 2046 (2012) et des engagements qu'ils ont souscrits dans les Accords du 20 et 29 juin et du 30 juillet 2011, notamment le retrait de toutes les forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, l'opérationnalisation complète du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le parachèvement de la démilitarisation de la zone d'Abyei.

Le 31 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, sur la façon dont les deux pays se conformaient aux dispositions de la résolution 2046 (2012). Les membres du Conseil, tout en accueillant favorablement le retrait des armées soudanaise et sud-soudanaise de la région d'Abyei, ont souligné qu'un retrait complet devait inclure les forces de police, notamment celles chargées de garder les champs pétrolifères, et se sont félicités de la reprise des pourparlers entre les deux pays le 29 mai 2012 à Addis-Abeba sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Ils ont encouragé les deux parties à ne pas relâcher leurs efforts en vue de s'acquitter de toutes les obligations non encore exécutées qui leur incombaient en vertu de la résolution 2046 (2012), et ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'impossibilité pour les secours humanitaires d'accéder aux États du Kordofan du Sud et du Nil Bleu.

République démocratique du Congo

Le 3 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur la situation en République démocratique du Congo (RDC). À la suite de ces consultations, le Conseil a émis un communiqué de presse dans lequel ses membres se sont déclarés gravement préoccupés par les attaques récemment menées par des groupes armés dans l'est de la RDC, en particulier celle lancée contre les forces armées de la RDC par d'anciens éléments du Congrès national pour la défense du peuple sous le commandement de Bosco Ntaganda, et ont appelé à mettre immédiatement fin à la rébellion. Ils se sont également déclarés profondément préoccupés par l'aggravation de la situation de la région sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire, et en particulier par la multiplication des déplacés en RDC et des réfugiés dans les pays voisins.

Le 14 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur les attaques dont des Casques bleus de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo avaient été la cible à Bunyakiri (Sud-Kivu), le 14 mai, et au cours desquelles au moins 11 soldats pakistanais avaient été grièvement blessés.

Le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres ont condamné avec la plus grande fermeté les attaques susmentionnées et ont exprimé leur sympathie aux blessés, ainsi qu'au Gouvernement pakistanais. Ils

se sont dits de nouveau gravement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans les Kivus et par les conséquences qui en résultaient pour la population congolaise. Ils ont exhorté le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire le nécessaire pour que les auteurs des attaques soient rapidement traduits en justice.

Guinée-Bissau

Le 7 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre d'une séance publique, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Joseph Mutaboba, qui a présenté un rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau (S/2012/280). Le Ministre angolais des relations extérieures (en tant que Président de la Communauté des pays de langue portugaise), le Ministre bissau-guinéen des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés, le Représentant permanent du Brésil (en tant que Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix) et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont également fait des déclarations.

Le 8 mai, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont rappelé la déclaration de leur présidente en date du 21 avril 2012 (S/PRST/2012/15) condamnant vigoureusement le coup d'État militaire en Guinée-Bissau et exigeant le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel. Les membres du Conseil ont salué les initiatives des partenaires internationaux en vue de dénouer la crise actuelle en Guinée-Bissau, notamment les efforts de médiation menés par la CEDEAO, et ont prié celle-ci, agissant en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté des pays de langue portugaise, de poursuivre ses efforts visant à mettre en œuvre sa politique de « tolérance zéro » à l'égard de la prise de pouvoir inconstitutionnelle en Guinée-Bissau et à permettre la restauration de l'ordre constitutionnel.

Le 18 mai, à la suite du refus du « commandement militaire » en Guinée-Bissau de rétablir l'autorité légitime dans le pays, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2048 (2012), dans laquelle il a imposé des interdictions de voyager ciblées à l'encontre de personnes qui cherchaient à empêcher le retour à l'ordre constitutionnel ou prenaient des mesures compromettant la stabilité de la Guinée-Bissau, en particulier celles qui avaient joué un rôle de premier plan dans le coup d'État du 12 avril 2012 et qui visaient, par leurs actes, à porter atteinte à l'état de droit, à contester la primauté du pouvoir civil et à aggraver l'impunité et l'instabilité dans le pays. Par la même résolution, le Conseil a également établi un nouveau comité des sanctions et prié le Secrétaire général de participer activement aux efforts de médiation, de manière à harmoniser les positions respectives des partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux, afin d'aider à rétablir l'ordre constitutionnel.

Libye

Le 10 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Ian Martin, dans le cadre d'une séance publique, qui a été suivie de consultations privées.

Le Représentant spécial a souligné que les efforts des autorités de transition libyennes en vue d'établir un État fonctionnel, fondé sur la primauté du droit et la démocratie, méritaient d'être salués et soutenus, mais qu'il fallait admettre sans détour qu'il existait de graves problèmes en matière de gouvernance, de sécurité, de droits de l'homme et autres.

Après l'exposé, l'Ambassadeur portugais Moraes Cabral, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, a présenté les rapports du Comité. Il a d'abord évoqué le document de travail sur la menace de prolifération d'armes provenant de Libye dans les pays de la région (voir S/2012/178). Parmi les principales conclusions de ce document figurait le fait que, au moment de sa rédaction, aucun système portatif de défense antiaérienne provenant de Libye n'avait été saisi à l'extérieur du pays. Il n'en existait pas moins d'importants facteurs de menace, ce qui justifiait la prise de mesures supplémentaires en vue d'atténuer le risque que pourraient susciter ces systèmes antiaériens. Le Président du Comité a en outre noté qu'il existait aussi des preuves indubitables que d'importantes quantités d'autres armes avaient quitté la Libye pendant le conflit, et a ajouté que les autorités libyennes devaient participer aux efforts globaux visant à contrôler les armes et combattre le trafic illicite.

En ce qui concerne le rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil (S/2012/163), le Président du Comité a souligné qu'il contenait 21 recommandations adressées au Conseil, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) ou aux États Membres, notamment la Libye. Il a également noté que, le 9 mai, le Comité avait traité un total de 38 notifications ou demandes de dérogation concernant l'embargo sur les armes, un total de 154 notifications ou demandes de dérogation concernant les gels d'avoirs et un total de 25 demandes d'éclaircissements. Le Comité a examiné les rapports de 57 États Membres concernant la mise en œuvre des mesures prévues.

Le 16 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre d'une séance publique, un exposé du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, sur les activités du Bureau du Procureur concernant la situation régnant en Libye en application de la résolution 1970 (2011). Lors de cette séance, le Représentant permanent de la Libye a également fait une déclaration.

Le Procureur a fait part aux membres du Conseil de la volonté exprimée par le Gouvernement libyen d'enquêter sur les accusations de crimes graves, notamment des meurtres et des viols, qui auraient été commis pendant la révolution de 2011 par M. Saïf al-Islam Kadhafi et de poursuivre celui-ci devant les tribunaux nationaux. Il a également noté que les autorités libyennes s'étaient engagées à respecter les normes internationales les plus exigeantes dans leurs procédures et a affirmé que M. Kadhafi avait été placé dans de bonnes conditions de détention et avait eu accès aux organisations humanitaires et à un conseil juridique. Il a également décrit l'évolution de l'affaire concernant l'ancien chef du renseignement libyen, Abdallah Al-Senoussi, et des enquêtes sur d'autres violations des droits fondamentaux commises en Libye.

Le Procureur a affirmé que la stratégie globale du Gouvernement libyen visant à réprimer tous les crimes commis et à mettre un terme à l'impunité devait demeurer une priorité et devait régler en priorité la question du transfert des compétences aux autorités centrales et de l'examen des dossiers de milliers de personnes détenues.

Les membres du Conseil ont salué la diligence mise par le Bureau du Procureur à donner suite de façon prompte et adéquate à la saisine et à la nécessité de protéger les civils en émettant des mandats d'arrêt à l'encontre des auteurs présumés des crimes les plus graves. Ils ont toutefois souligné que la procédure devait être menée conformément aux normes internationales et que tous les auteurs de violations des droits de l'homme devaient être tenus de rendre compte de leurs actes. En outre, ils ont demandé que les détenus soient transférés le plus rapidement possible sous le contrôle du Gouvernement.

Le Représentant de la Libye a déclaré que les autorités de son pays enquêteraient sur tous les incidents et prendraient par la suite les mesures nécessaires, notamment le versement de réparations aux victimes.

Afrique de l'Ouest

Le 11 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), Saïd Djinnit, qui a noté que l'Afrique de l'Ouest était confrontée à une nouvelle vague de problèmes en matière de gouvernance, de consolidation de la paix et de prévention des conflits, comme en témoignaient les crises actuelles dans le Sahel, en particulier au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi qu'aux menaces globales que représentaient la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Le 17 mai, le Conseil a tenu des consultations privées sur la mission du Conseil au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, qui devait avoir lieu peu après. Les membres du Conseil ont mis la dernière main au mandat et au programme de la mission, et sont convenus d'en confier la direction à deux coresponsables pour chaque pays : États-Unis d'Amérique et Maroc pour l'étape libérienne, France et Togo pour l'étape ivoirienne, et Royaume-Uni et Afrique du Sud pour l'étape sierraléonaise.

Le 31 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre d'une séance publique, des exposés faisant suite à la mission effectuée par le Conseil en Afrique de l'Ouest (Libéria, Côte d'Ivoire et Sierra Leone) du 18 au 24 mai 2012 : le représentant des États-Unis d'Amérique a rendu compte de l'étape libérienne, le représentant de la France de l'étape ivoirienne et le représentant de l'Afrique du Sud de l'étape sierraléonaise. Les intervenants ont rapporté que les principales questions examinées par les membres du Conseil de sécurité pendant leur mission avaient notamment été l'avenir des opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, les réfugiés, le trafic illicite de drogues et d'autres sources de préoccupations transfrontalières, mais aussi des problèmes intérieurs tels que le chômage des jeunes et les litiges fonciers.

Somalie

Le 15 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, Augustine Mahiga, dans le cadre d'une séance publique qui a été suivie de consultations privées. Le Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, a également fait une déclaration au cours de la séance.

Le Représentant spécial a noté que les dirigeants de la transition somalienne prenaient des mesures importantes en vue de mener à bien les tâches nécessaires pour mettre fin à la transition politique en août 2012, mais qu'ils avaient à tenir des délais serrés. Il a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/283), rendant compte des principaux faits nouveaux dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'assistance humanitaire, du relèvement et des droits de l'homme pendant la période allant du 9 décembre 2011 au 15 avril 2012. Le rapport a également évalué les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route établie pour mener à bien la période de transition politique, qui devait prendre fin le 20 août 2012.

Le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider le pays à franchir l'étape actuelle dans les délais, afin de ne pas risquer de laisser revenir l'anarchie et le terrorisme. Il a demandé au Conseil de sécurité d'aider la Somalie à renforcer les travaux de l'Assemblée constituante et à encourager la réconciliation. Il a également demandé au Conseil d'adopter une position de fermeté face à ceux qui chercheraient à faire obstacle à la paix, et d'appuyer la constitution d'une armée somalienne, la formation des forces de police et des services de renseignement, ainsi que l'élaboration d'un plan de lutte contre le terrorisme.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités des progrès accomplis en vue de l'achèvement de la transition politique ainsi qu'en matière de sécurité. Ils ont salué le rôle de la Mission de l'Union africaine en Somalie à cet égard et sont convenus de la nécessité de continuer à soutenir la Mission. Ils se sont également déclarés préoccupés par l'immensité des problèmes auxquels se heurtait encore le pays, et en particulier la non-tenue de nombreux délais fixés par la feuille de route. De nombreux intervenants ont souligné que c'était aux dirigeants somaliens qu'incombait au premier chef la responsabilité de respecter la date butoir d'août. Les membres du Conseil ont également condamné la poursuite des attentats terroristes et souligné la nécessité de développer le secteur de la sécurité nationale.

À la même date, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont noté que le processus politique en Somalie se trouvait dans une phase cruciale, car il ne restait plus que trois mois avant que la période de transition ne prenne fin le 20 août. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'achèvement de la transition, et ont réaffirmé leur volonté d'appuyer ce processus. Ils ont manifesté leur préoccupation face au fait que les délais fixés pour l'achèvement de certaines tâches avaient déjà été dépassés et ont demandé instamment aux Institutions fédérales de transition et aux signataires de la feuille de route de redoubler d'efforts pour achever les tâches énoncées dans ce document. Ils ont souligné que c'était aux parties somaliennes qu'incombait au premier chef la responsabilité de parvenir à s'accorder sur des mécanismes représentatifs, ouverts à une large participation et sans exclusive pour prendre le relais après la transition, conformément à l'Accord de Djibouti, à la feuille de route et aux Principes de Garowe.

Asie

Afghanistan

Le 17 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, sur sa récente visite en Afghanistan. Elle a expliqué que le but de sa visite était d'évaluer la situation humanitaire dans le pays. La Secrétaire générale adjointe a rendu compte au Conseil de ses rencontres avec des représentants du Gouvernement et des partenaires humanitaires pour débattre de la situation humanitaire dans le pays, ainsi que de ses visites dans une implantation sauvage à Kaboul, et de ses rencontres avec des personnes déplacées dans les provinces de Mazar-e Charif et de Balkh où elle avait pu voir les effets catastrophiques de l'érosion des berges de l'Amou-Daria sur les communautés locales.

La Secrétaire générale adjointe a souligné que l'ONU et ses partenaires continuaient de fournir une aide humanitaire là où celle-ci était nécessaire, ainsi qu'à fournir un appui au Gouvernement afghan d'une manière qui l'aiderait à renforcer sa capacité à réagir aux catastrophes et à mieux s'y préparer. Elle a souligné l'importance qu'il y avait à investir dans le développement humain et à fournir des services essentiels permettant la production de moyens de subsistance ainsi que la fourniture d'une éducation de base et de soins de santé. Elle a également souligné la nécessité de mettre en place un état de droit fonctionnel et de poursuivre la mobilisation de ressources pour aider les personnes se trouvant dans un besoin criant, notamment dans la perspective du retrait définitif de la Force internationale d'assistance à la sécurité en 2014.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance et l'opportunité de la visite de la Coordinatrice en Afghanistan, qui lui a non seulement permis de se familiariser avec la situation humanitaire dans le pays, mais aussi de transmettre à la communauté internationale un message sur la nécessité d'accroître son soutien aux autorités afghanes. Ils ont réaffirmé leur engagement de soutenir l'Afghanistan sur le long terme, au-delà de la date de 2014 fixée pour le passage à un pouvoir national.

Europe

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le 14 mai, le Conseil a tenu un débat sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Farid Zarif, a rendu compte au Conseil et présenté le rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2012/275), qui traite des activités de la Mission du 16 janvier au 15 avril 2012.

Le Représentant spécial a indiqué que le vote aux élections générales et présidentielle serbes du 6 mai s'était déroulé en toute sécurité et dans le calme au Kosovo, et qu'une opération de facilitation hautement professionnelle avait été organisée et menée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999). Il a par ailleurs noté que la décision d'accorder à la Serbie le statut de pays candidat et celle de lancer

une étude de faisabilité concernant le Kosovo étaient des étapes importantes sur la voie de l'intégration européenne.

Le Représentant spécial a déclaré que l'absence de cohésion entre les principaux acteurs internationaux compromettait parfois les perspectives européennes de la région, et a demandé auxdits acteurs d'adopter une attitude volontariste et d'user de leur influence auprès des parties pour les encourager à collaborer ensemble sur toutes les questions, y compris les plus essentielles pour la réconciliation et la protection des droits des minorités.

Le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, et son homologue kosovar, Enver Hoxhaj, ont fait des déclarations au cours du débat.

Après ces déclarations, les membres du Conseil ont échangé des vues sur les événements récents.

Bosnie-Herzégovine

Le 15 mai, le Conseil a tenu un débat sur la Bosnie-Herzégovine. Le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a rendu compte au Conseil et présenté le quarante et unième rapport du Haut Représentant, transmis par une lettre du Secrétaire général datée du 9 mai 2012.

Le Haut Représentant a signalé que, le 10 février, plus de 16 mois après les élections générales d'octobre 2010, la Bosnie-Herzégovine s'était dotée d'un gouvernement national. Il a également informé le Conseil de l'adoption de la loi relative à l'aide de l'État et de la loi relative au recensement, qui sont toutes deux importantes pour le processus d'adhésion à l'Union européenne. En outre, les dirigeants des six principaux partis ont conclu un accord politique sur deux des questions qui avaient été fixées comme des conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut Représentant.

Le Haut Représentant a également souligné que, en dépit des progrès, il subsistait plusieurs problèmes majeurs, notamment plusieurs déclarations politiques troublantes contestant l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (l'Accord de Dayton) et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès récents et ont échangé des vues sur les faits récents.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 29 mai, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, dans le cadre d'une séance publique qui a été suivie de consultations privées.

Le Coordonnateur spécial a indiqué que le mois précédent avait été marqué par plusieurs problèmes délicats, mais qu'ils avaient tous été réglés et que les événements prenaient sans doute une tournure plus encourageante. Il a déclaré qu'il y avait eu entre les parties un échange de lettres dans lesquelles chacune avait posé ses conditions pour la poursuite des pourparlers directs. Les Palestiniens avaient

remis une lettre le 17 avril, et les Israéliens y avaient répondu le 12 mai. L'échange était resté confidentiel, et avait permis aux deux parties d'entamer un dialogue direct et discret, qui devait être salué et encouragé. Parallèlement, toutefois, une série d'événements avaient menacé d'attiser les tensions. Le Coordonnateur spécial a averti que, si les parties ne saisissaient pas l'occasion qui se présentait actuellement à elles d'aller vers une paix durable, l'on risquerait au contraire de partir dans la direction d'une réalité à un État unique. Il a exprimé l'espoir que les parties trouveraient dans les prochains mois un moyen d'aller de l'avant et de passer à des pourparlers de fond.

Le Coordonnateur spécial a noté que les activités de colonisation s'étaient poursuivies au cours de la période considérée, et a rappelé que ces actions étaient contraires au droit international et aux engagements pris par Israël en vertu de la Feuille de route, et devaient cesser.

En ce qui concerne la bande de Gaza, le Coordonnateur spécial a souligné que la croissance économique et la reconstruction dans la bande de Gaza étaient restées des objectifs fondamentaux de l'ONU. Il a noté que la valeur totale des chantiers des Nations Unies approuvés dans la bande de Gaza impliquant des matières potentiellement à double usage et nécessitant l'approbation d'Israël dépassait actuellement 365 millions de dollars, dont 96 millions de dollars de projets encore à l'examen par les autorités israéliennes, ajoutant que ces projets permettaient désormais aux organismes du système des Nations Unies de jouer un rôle de premier plan dans les activités internationales visant au relèvement et à la reconstruction d'urgence dans la bande de Gaza.

Le 8 mai, l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie, Kofi Annan, a, par vidéoconférence depuis Genève, informé le Conseil de sécurité des derniers faits survenus dans le pays depuis l'adoption de ses résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012). Il a averti que la situation en Syrie pourrait dégénérer en guerre civile si davantage n'était pas fait pour mettre fin à la violence. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a également présenté au Conseil un exposé sur le déploiement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS). Les membres du Conseil ont souligné une fois de plus la nécessité de mettre en œuvre d'urgence tous les éléments du plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint.

Le 10 mai, le Conseil de sécurité a émis une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes perpétrés à Damas le 10 mai, qui avaient fait de nombreux morts et blessés. Ils ont exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes de ces actes odieux et à leurs proches.

Le 27 mai, après avoir entendu des exposés du Chef des observateurs militaires et Chef de la MISNUS, le général de division Robert Mood, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont condamné dans les termes les plus énergiques les meurtres, confirmés par les observateurs des Nations Unies, de dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants, auxquels s'ajoutent des centaines de blessés, à El-Houleh, près de Homs, à la suite d'une série de bombardements et d'attaques menés par l'artillerie et les chars gouvernementaux contre un quartier

résidentiel. Les membres du Conseil ont également condamné le meurtre de civils tués à bout portant et les graves violences physiques commises.

Le 30 mai, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations privées, des exposés de l'adjoint du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Jean-Marie Guéhenno, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur la situation au Moyen-Orient (Syrie).

Yémen

Dans sa déclaration à la presse du 21 mai, le Conseil a condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat perpétré à Sanaa le 21 mai, qui avait fait de nombreux morts et blessés.

Le 29 mai, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, dans le cadre d'une séance publique qui a été suivie de consultations privées. Au cours de la séance publique, le Représentant du Yémen a également fait une déclaration.

Le Conseiller spécial a noté que les parties yéménites avaient grandement progressé dans la mise en œuvre de l'accord de transition signé en novembre 2011 et de la résolution 2014 (2011). Il a toutefois souligné qu'une multitude de groupes armés non étatiques, en particulier Al-Qaida dans la péninsule arabique, continuaient de se disputer le pouvoir. Il a averti que les tentatives d'obstruction visant à entraver la réorganisation et la reprise en main de l'armée et des forces de sécurité entreprises par le Président Hadi risquaient de faire échouer le fragile processus de transition yéménite et de déboucher sur une grande instabilité. Le Conseiller spécial a expliqué que la conférence de dialogue national pourrait aider à réduire ces tensions et décrit les progrès accomplis jusqu'à présent dans sa préparation, un processus dont il a déclaré qu'il devait être conçu et dirigé par les Yéménites eux-mêmes, ce qui nécessiterait un important appui international.

Le Conseiller spécial a noté que la situation au Yémen en matière de sécurité restait une source de préoccupation majeure et que la capacité globale du Gouvernement en la matière demeurait limitée. Il a déclaré que les Houthis continuaient de contrôler certaines parties du nord du pays et que les forces yéménites avaient intensifié leur campagne contre Al-Qaida dans la péninsule arabique et Ansar Al-Charia dans le sud, mais que ces organisations avaient étendu leur influence à de nouvelles régions. Il a déclaré que les sentiments séparatistes s'étaient renforcés dans le sud et que le nombre des atteintes à la sécurité telles qu'enlèvements, assassinats et prises d'otages avait également augmenté.

Le Conseiller spécial a également souligné que 10 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire, dont la moitié avaient besoin d'une aide immédiate, et que près d'un million d'enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition. Plus d'un demi-million de personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays, qui abritait déjà près de 220 000 réfugiés, tandis que de nombreux autres continuaient d'affluer. Un appel avait été lancé à fournir une aide d'un montant total de 455 millions de dollars, dont seulement 43 % étaient actuellement financés alors que la nécessité d'une aide humanitaire supplémentaire devenait plus criante.

Le représentant du Yémen a salué les travaux du Conseiller spécial et de l'ONU en vue de favoriser le processus de transition. Il a également convenu qu'Al-

Qaida représentait une menace grave et a noté que le pays avait souffert de la poursuite des attentats terroristes. Il a également lancé un appel à tous les États Membres à fournir l'aide nécessaire aux réfugiés et aux déplacés, et à aider la lutte contre l'aggravation du chômage et la détérioration générale de la situation économique.

Liban

Le 8 mai, le Conseil de sécurité a entendu, dans le cadre de consultations privées, un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Terje Rød-Larsen, qui a présenté le quinzième rapport semestriel du Secrétaire général (S/2012/244), dans lequel est fournie une évaluation globale du processus de mise en œuvre de la résolution depuis la publication du précédent rapport, en date du 19 octobre 2011 (S/2011/648).

Au cours de la séance d'information du 29 mai, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a déclaré que la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban était restée globalement calme, et qu'Israël avait effectué des travaux ayant fait l'objet d'un accord préalable pour construire un mur destiné à remplacer la clôture technique existante située à proximité d'une zone sensible au sud de la Ligne bleue.

Questions thématiques et d'ordre général

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 4 mai, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », le Conseil a tenu une réunion thématique sur le renforcement de la coopération internationale aux fins de l'exécution des obligations liées à la lutte contre le terrorisme. La réunion, à laquelle ont assisté le Secrétaire général, des ministres, des vice-ministres et d'autres représentants de haut niveau, a été présidée par le Président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev.

Pour préparer cette réunion, l'Azerbaïdjan a distribué un document de réflexion (voir S/2012/281) fournissant des informations de fond sur ses objectifs. Ce document a insisté sur la nécessité impérieuse de renforcer la coopération internationale en vue de mettre en œuvre en temps opportun et de façon unitaire les obligations liées à la lutte contre le terrorisme, notamment en augmentant le renforcement des capacités et l'assistance aux États. À cet égard, il a souligné l'importance de renforcer la coordination, la coopération et les échanges tant entre États qu'entre l'ONU et d'autres organisations.

Dans son compte rendu au Conseil, le Secrétaire général a déclaré que le terrorisme constituait une menace importante pour la paix, la sécurité, la prospérité ainsi que pour les populations, et que la communauté internationale avait continué à le combattre de façon énergique et systématique. Il a souligné que des initiatives collectives avaient permis de faire échouer des attentats et de démanteler des réseaux terroristes, mais que les attentats récemment commis dans certains pays avaient montré que la menace était encore redoutable et que les organisations terroristes continuaient de chercher de nouveaux refuges, d'adopter de nouvelles

tactiques et de choisir de nouvelles cibles. Il a ensuite souligné la nécessité de cibler les conditions favorisant la propagation du terrorisme et l'importance d'adopter une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent telle qu'exposée dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il a ajouté que la communauté internationale devait aussi faire front commun dans la lutte contre le terrorisme et que la coopération dans des entreprises allant du renforcement de la répression à la lutte contre les causes sous-jacentes de l'extrémisme lui permettrait de réduire considérablement cette menace majeure pour la paix et la sécurité.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation de voir que le terrorisme continuait de constituer une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, pour la jouissance des droits fondamentaux et pour le développement économique et social de tous les États Membres, et de compromettre la stabilité et la prospérité mondiales. Ils ont également abordé divers problèmes rencontrés en matière de lutte contre le terrorisme, notamment la nécessité de continuer à renforcer les capacités et d'améliorer la coordination, et ont insisté sur le rôle central de l'ONU dans la lutte mondiale contre le terrorisme, tout en soulignant la nécessité, pour que cette lutte soit efficace, de renforcer la coopération entre les États Membres.

À la fin de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/17), qui a réitéré la condamnation ferme et catégorique par le Conseil du terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; constaté le changement de nature et de caractère du terrorisme; réaffirmé que les États Membres devaient s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance de tout État et de fournir toute forme de soutien, actif ou passif, à des entités ou individus participant ou associés à des actes de terrorisme; souligné que des mesures antiterroristes efficaces et le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement; et souligné qu'il importait de respecter et de comprendre la diversité religieuse et culturelle partout dans le monde. Le Conseil a également insisté sur la nécessité d'une coopération et d'une solidarité renforcées entre les États Membres, notamment dans le cadre d'accords et de mécanismes multilatéraux et bilatéraux visant à prévenir et à réprimer les attentats terroristes, et demandé de nouveau aux États Membres de renforcer leur coopération aux niveaux international, régional et sous-régional, en particulier par l'intermédiaire de mécanismes régionaux et sous-régionaux et grâce à une meilleure coordination et coopération sur le plan opérationnel. Il a insisté sur le fait qu'il importe de renforcer la coopération entre États Membres de même qu'avec les entités et organes subsidiaires des Nations Unies dans le but de donner aux États Membres les moyens de s'acquitter efficacement de leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 10 mai, le Conseil a entendu les exposés semestriels des Représentants permanents de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de l'Inde en leurs qualités respectives de présidents du Comité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), du Comité créé par la résolution 1373 (2001) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Les présidents des comités ayant mandat de lutter contre le terrorisme ont informé les membres du Conseil sur les initiatives conjointes de leurs

comités respectifs et des groupes d'experts s'y rattachant ainsi que sur les activités particulières à chaque comité en matière de sensibilisation, de visites dans les pays, de renforcement de la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux, d'accroissement des échanges de renseignements, de participation à des réunions conjointes et d'entretien de représentations les uns auprès des autres.

Ces exposés ont été suivis par un débat, au cours duquel les intervenants ont salué le travail accompli par les trois présidents et se sont félicités des mesures prises par les comités pour que leurs activités continuent de présenter un intérêt et aider les États Membres à s'acquitter de leurs obligations. Ils ont exprimé leur ferme appui à une coopération étroite et une coordination efficace entre les comités, et appelé à améliorer ladite coopération. Les intervenants ont également souligné la nécessité, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de mieux prendre en considération, entre autres, les conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme, les questions relatives au renforcement des capacités, les incitations à s'engager dans le terrorisme ainsi que le respect du droit international, y compris les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés.
